LVMH
Club des Actionnaires

REGLEMENT DU CLUB DES ACTIONNAIRES LVMH

OBJET

Dédié à ses actionnaires individuels qui témoignent d'un intérêt tout particulier pour la vie du Groupe, le Club des Actionnaires LVMH, créé en 1994, permet à ses adhérents de mieux connaître le Groupe, ses métiers et ses marques.

CONDITIONS D'ADHESION

Toute personne physique française ou étrangère, détenant au moins une action LVMH (au porteur ou au nominatif cotée à la Bourse de Paris), peut adhérer au Club des Actionnaires LVMH. L'adhésion au Club des Actionnaires est facultative et gratuite. Un justificatif de détention d'actions LVMH de moins de 3 mois (relevé de titres de votre intermédiaire financier) est demandé pour les actionnaires au porteur. Les actionnaires au nominatif n'ont pas de justificatif à fournir.
L'adhésion au Club prend effet à compter de la date de réception de la confirmation d'adhésion envoyée par le Club et est valable pour une durée de deux ans sous réserve de rester actionnaire durant cette période. L'actionnaire s'engage à prévenir LVMH s'il n'est plus actionnaire. A son échéance, l'adhésion peut être renouvelée sur simple demande de l'actionnaire auprès du Club en joignant un justificatif de détention d'actions LVMH de moins de 3 mois.
L'adhésion se matérialise par une carte strictement personnelle comportant un numéro de membre.

SERVICES ET AVANTAGES OFFERTS

1- Une information régulière sur nos Maisons

Pour tenir informés les membres du Club de l'actualité de nos Maisons, le Club adresse plusieurs publications dont la Lettre aux Actionnaires et le magazine annuel Apartés. Le membre du Club peut à tout moment demander à ne plus recevoir ces publications en faisant la demande par courrier à l'adresse suivante, 22 avenue Montaigne, 75008 Paris, ou par email clubactionnaires@lvmh.com.

2- Une offre exclusive de produits du Groupe

Les membres du Club peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur une offre exclusive de Vins et Spiritueux du Groupe ainsi que sur des abonnements aux titres Les Echos, Investir, Le Parisien et Connaissance des Arts. Cette offre est disponible via le site du Club www.clublvmh-actionnaires.fr.

Les ventes réalisées sur les Vins et Spiritueux du Groupe sont soumises aux conditions générales de ventes de la société MHCS qui édite et exploite le site internet Clos19.com vers lequel le membre du Club est orienté pour ses achats. Un consentement est requis auprès du membre pour la transmission au site Clos19.com par le Club de données personnelles du membre (nom, prénom, adresse e-mail, pays de résidence, âge). La sélection de Vins et Spiritueux à des tarifs préférentiels est réservée exclusivement aux membres du Club des Actionnaires ayant créé un compte sur le site

Clos19, pour un usage personnel et non commercial et sous réserve d'être majeur. La livraison des produits est assurée uniquement en France métropolitaine.

Les ventes d'abonnements aux titres de presse sont soumises aux conditions générales de ventes du Groupe Les Echos.

Des billets coupe-file Premium pour la Fondation Louis Vuitton peuvent également être commandés en ligne à hauteur de 2 billets par membre et par an sur le site du Club www.clublvmh-actionnaires.fr. Les billets seront envoyés aux membres selon le mode de réception sélectionné, par voie postale ou par e-mail sous un format électronique. Les billets ne sont ni échangeables ni remboursables et sont valables pour la durée indiquée sur lesdits billets.

3- Des visites de lieux d'exception à la découverte de nos Maisons

Des chais séculaires de la Maison Hennessy aux magnifiques crayères de Veuve Clicquot, le Club des Actionnaires LVMH propose à ses membres des visites d'exception de caves et chais en bénéficiant d'un accueil privilégié. À cela s'ajoute la découverte de nos Maisons en visites privées dans des lieux uniques tels que les ateliers Louis Vuitton à Asnières. Le programme complet de visites est disponible sur le site du Club. Pour garantir des conditions optimales, le nombre de places pour chaque visite privée est limité. Le programme complet de visites et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site du Club ou sur demande auprès du Club des Actionnaires à l'adresse clubactionnaires@lvmh.com.

4- Un site internet privé dédié au Club

Le programme de visites, l'offre exclusive de Vins et Spiritueux, les abonnements aux titres de presse du Groupe et les billets de la Fondation sont accessibles via le site du Club www.clublvmh-actionnaires.fr. Le site est accessible via un lien de connexion envoyé par e-mail à l'adresse email renseignée par le membre lors de son adhésion au Club.